Séance du Conseil de Ville du 25 septembre, à 19 heures Salle du Conseil de Ville – Procès-verbal n° 9 / 2023

- 1. Communications du Président du Conseil de Ville
- 2. Appel
- 3. PV n° 8 du 28 août 2023
- 4. Questions orales
- 5. Crédit de 740'000 francs pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de la déchetterie du SEOD (EE)
- Développement de la motion 5.05/23 « Nouvelle affectation du centime de l'eau », PLR et PVL, M. Christophe Günter (EE)
- 7. Développement de la motion 5.07/23 « Règlement communal concernant l'ouverture des magasins en conformité avec le droit cantonal », Le Centre, Mme Sandra Hauser (MPE)
- 8. Développement de la motion 5.08/23 « Une stratégie pour récupérer l'eau des toits des bâtiments de la ville (publics et privés) », UDC, M. Dominique Baettig (EE/UETP)
- 9. Développement de la motion 5.09/23 « Transparence et accès aux informations », PS, M. Jordan Ali (MPE)
- 10. Développement de l'interpellation 3.09/23 « Marché de Delémont qu'en est-il de la pétition demandant son extension ? », Le Centre, M. Patrick Frein (CSE/MPE)
- 11. Développement de l'interpellation 3.12/23 « Projets de révision des règlements », PS, Mme Noémie Chiffelle Lachat (MPE)
- 12. Développement de l'interpellation 3.13/23 « Documents papier : faut-il être connecté∙e pour être élu∙e ? », CS-POP et VERT∙E∙S, Mme Mérane Woudman, (MPE)
- 13. Rapport de réalisation de la motion 5.10/22 « Du soutien pour les personnes souhaitant s'engager dans la transition écologique », PS, M. Maël Bourquard (MPE)
- 14. Réponse à la question écrite 2.13/23 « Agglomération de Delémont où va-t-on, quand et comment ? », PS, M. Maël Bourquard (UETP)
- 15. Réponse à la question écrite 2.15/23 « L'accès aux jardins du Château de Delémont », Le Centre, Mme Sandra Hauser (UETP)
- 16. Réponse à la question écrite 2.16/23 « Végétalisation de la place de la Poste », PCSI, Mme Pauline Rais (UETP)
- 17. Réponse à la question écrite 2.17/23 « Rodéos motorisés et vrombissements la nuit en périphérie de Delémont », UDC, M. Dominique Baettig (MPE)
- 18. Divers

1. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE VILLE

M. Khelaf Kerkour, président, ouvre cette neuvième séance de l'année et salue cordialement, au nom du Bureau, les personnes présentes. À la suite de la démission de Mme Jeanne Beuret, il indique que Mme Magali Rohner est devenue titulaire et que la procédure est encore en cours pour la suppléance. Mme Noémie Chiffelle Lachat et M. Michel Rion ont participé samedi à Moutier à la journée interjurassienne des bureaux des législatifs. Cette manifestation se tiendra à Delémont l'année prochaine.

2. APPEL

Conseil de Ville

40 membres sont présent-e-s :

Mme, M., Khelaf **Kerkour**, président, Christophe **Günter**, Michel **Rion**, 2e vice-président, Pauline **Rais**, scrutatrice 1, Noémie **Chiffelle Lachat**, scrutatrice 2

Mme, M., Jordan Ali, Christophe Badertscher, Dominique Baettig, Florian Battilotti, Ignace Berret, Serge Beuret, Céline Blaser, Maël Bourquard, Pierre Brulhart, Jérôme Corbat, Laurent Crevoisier, Pascal Faivre, Patrick Frein, Gaëlle Frossard, Florine Jardin, Alexandre Kaiser, Asad-Uz-Zaman Kazi, Jean-François Lovis, Léo Macquat, Agnès Maeder, Suzanne Maitre-Schindelholz, Pierre Xavier Meury, Céline Petermann, Lisiane Poupon, Marc Ribeaud, Céline Robert-Charrue Linder, Tania Schindelholz, Laurence Studer, Colin Vollmer, Mérane Woudman

M. Iskander Ali est excusé et remplacé par M. Jacques **Riat**Mme Jeanne Boillat est excusée et remplacée par M. Julien **Paratte**M. Dominique Bugnon est excusé et remplacé par Mme Sandra **Hauser**M. Pascal Domont, 1^{er} président, est excusé et n'est pas remplacé
Mme Leila Hanini est excusée et remplacée par Mme Baïlo-Hawa **Diallo Rottet**Mme Magali Rohner est excusée et remplacée par M. Matthieu **Weissbrodt**

Conseil communal

- M. Damien Chappuis, Département de la mairie et de la promotion économique
- M. Patrick Chapuis, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement
- M. Emmanuel Koller, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Mme Murielle Macchi-Berdat, Département de l'environnement et de l'équipement

M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Secrétariat du Conseil de Ville

Mme Catherine Friedli

Huissier

M. Roland Moritz

3. PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal n° 8 du 28 août est accepté à une majorité évidente, sans avis contraire.

4. **QUESTIONS ORALES**

Mme Sandra Hauser, Le Centre, demande si le calendrier sera respecté pour la pose des Moloks, les conteneurs enterrés de collecte des ordures. Le site web mentionne l'été 2025 pour leur mise en service.

M. Emmanuel Koller indique que 2025 correspond à la date du début des travaux, qui s'étaleront sur deux ans. UETP mène actuellement un sondage auprès des entreprises pour connaître leurs besoins en matière de gestion des déchets et donc paramétrer correctement le nombre de Moloks à poser. Une demande de subventionnement sera faite par la suite au SEOD pour environ 120 Moloks qui desserviront toute la Ville. L'investissement sera de 7'000 francs par conteneur. En parallèle, une demande de crédit sera faite au Conseil de Ville pour les travaux de génie civil. Les procédures liées aux demandes de permis de construire sont susceptibles d'entrainer des oppositions et donc des retards.

Mme Sandra Hauser est satisfaite.

- **M. Pascal Faivre**, PLR et PVL, déplore les trois agressions assorties de vols commises récemment en ville. Il souhaite savoir si des mesures comme la pose de caméras ou un renforcement de la présence policière sont envisagées pour améliorer la situation du point de vue de la sécurité.
- M. Damien Chappuis, maire, évoque les limites de la vidéosurveillance, liées à la loi sur la protection des données et à la volonté politique, il évoque un possible débat au sein du Conseil de Ville sur ce sujet. Quant

à une surveillance policière accrue sur le terrain, elle demanderait une augmentation des effectifs, surtout si en parallèle les policiers doivent traiter davantage d'images de vidéosurveillance.

- M. Pascal Faivre est satisfait.
- **M. Dominique Baettig**, UDC, craint un départ de l'entreprise Varinor SA et aimerait savoir si des stratégies ont été mises en place pour empêcher cette « catastrophe » pour les finances communales.
- **M.** Damien Chappuis, maire, se dit tenu par le secret pour ce qui concerne les données fiscales mais indique que des propositions ont été faites à l'entreprise Varinor SA pour qu'elle reste sur sol delémontain. Les discussions que mène la Municipalité avec les entreprises portent par exemple sur la mise à disposition de terrains pour construire ou pour agrandir des locaux. Cependant, dans le cas de Varinor SA, l'entreprise étant partie d'une *holding*, c'est à ce niveau que se prennent les décisions politiques.
- M. Dominique Baettig est satisfait.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT-E-S, trouve les deux accès au sous-voies de la gare bien compliqués pour les cyclistes, à plus forte raison si leur engin est de type électrique, et elle aimerait savoir si des démarches sont en cours avec les CFF pour des aménagements.

M. Emmanuel Koller explique que les pistes étudiées avec les CFF sont de plusieurs ordres ; au sud elles vont dans le sens d'un agrandissement, voire d'un doublement de l'ascenseur. Au nord, la Ville privilégierait la création d'une rampe d'accès. En tous les cas, M. Koller rappelle le plan spécial Gare Sud, qui veut améliorer la mobilité douce dans ce secteur, et le projet de passerelle mais pour un horizon plus lointain.

Mme Céline Robert-Charrue Linder est satisfaite.

- **M.** Matthieu Weissbrodt, CS-POP et VERT-E-S, évoque les souffrances des élèves du Gros-Seuc lorsque la chaleur est montée jusqu'à 30°C dans certaines classes cet été. L'élu aimerait savoir si des décisions rapides seront prises à l'avenir dans de telles situations, comme dispenser les enfants de cours ou leur fournir des ventilateurs.
- **M. Claude Schluchter** indique que le Service cantonal de l'enseignement n'a autorisé aucune modification d'horaire cet été. En revanche, les activités scolaires ont pu être adaptées, au sein des établissements, aux conditions atmosphériques particulières et la piscine a été particulièrement sollicitée. Il n'était pas possible de faire des miracles sans climatisation, mais des leçons ont par exemple été dispensées dans les soussols. À l'avenir, Delémont disposera d'un plan canicule global pour tous les bâtiments communaux. M. Schluchter rappelle enfin les aménagements réalisés ces dernières années dans et autour des écoles pour lutter contre les ilots de chaleur. Il reconnait que le Gros-Seuc en est le parent pauvre mais que des plantations d'arbres y sont prévues.
- M. Matthieu Weissbrodt est satisfait.

5. CRÉDIT DE 740'000 FRANCS POUR LA RÉALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA TOITURE DE LA DÉCHETTERIE DU SEOD (EE)

Mme Murielle Macchi-Berdat dit la satisfaction du Conseil communal de faire ce partenariat, le bureau du SEOD ayant choisi les SID pour réaliser la centrale solaire sur cette toiture. C'est, dit-elle, un symbole fort de relations intercommunales consolidées. La particularité de ce projet réside dans le fait que la déchetterie n'autoconsommera pas beaucoup et qu'une grosse quantité d'énergie renouvelable sera donc injectée dans le réseau, ce qui est intéressant au vu de la forte demande en courant Topaze et Ambre. Pour le reste, les principes sont les mêmes que pour d'autres réalisations du même type.

Mme Laurence Studer, UDC, souhaite des précisions sur le prix du transformateur et des conduites qui seront construits pour transporter le courant.

Mme Murielle Macchi-Berdat explique que le renforcement de la station de l'A16 ou la construction d'une station transformatrice coûtera 200'000 francs, un coût inclus dans la présente demande de crédit. Le devis inclut donc la station transformatrice et la conduite pour acheminer le courant jusqu'au réseau de la ville.

<u>DÉCISION</u>: le crédit de 740'000 francs pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de la déchetterie du SEOD est accepté par 37 voix. Il y a 2 abstentions.

6. <u>DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.05/23 – « NOUVELLE AFFECTATION DU CENTIME DE L'EAU », PLR ET PVL, M. CHRISTOPHE GÜNTER (EE)</u>

M. Christophe Günter, PLR et PVL, n'est pas contre le centime de l'eau mais contre les agissements des autorités du Nicaragua. Observant que 3'400 organisations ont été interdites depuis le début de la crise politique en 2018 mais pas le Groupe Nicaragua de Delémont, il s'interroge sur « l'incroyable notoriété » de ce dernier auprès du président Daniel Ortega. Jugeant intolérable de continuer à « soutenir des criminels » au motif que le peuple delémontain a accepté le centime de l'eau en 2009, M. Günter propose une réaffectation, pourquoi pas aux personnes touchées par la précarité dans le Jura, ou, pour rester davantage dans la cible, à des projets d'adduction d'eau au Maroc touché par un récent tremblement de terre. Il ne comprend pas le préavis négatif du Conseil communal, l'affectation du centime de l'eau n'étant pas gravée dans le marbre. Il attend que d'autres associations puissent à présent en bénéficier.

Mme Tania Schindelholz, CS-POP et VERT-E-S, indique que son groupe refusera cette motion qui provoquerait un arrêt des projets développés depuis de nombreuses années sur le territoire de La Trinidad, projets dont la dotation est doublée grâce à la FICD et au travail du Groupe Nicaragua. Elle rappelle le jumelage et les valeurs unissant Delémont et La Trinidad et qui seraient mises à mal par l'acceptation de cette intervention. Mme Schindelholz dit partager le constat de M. Günter, à savoir que les populations les plus précaires de la région ont besoin de davantage de soutien, mais pas via le centime de l'eau.

- **M.** Serge Beuret, Le Centre, a lu dans le préavis du Conseil communal que le centime de l'eau doit être utilisé à des fins de coopération internationale dans le domaine de l'eau potable. Pour cette raison, son groupe ne soutiendra pas la motion. Il étudie cependant le dépôt d'une intervention demandant qu'une autre ONG soit soutenue à l'avenir, il pense par exemple à Jura Afrique, également membre de la FICD et active dans la revitalisation de cours d'eau au Bénin, une zone de stress hydrique.
- **M. Dominique Baettig**, UDC, est favorable à la réattribution des ressources aux populations locales précarisées et soutiendra la motion.
- **M. Pierre Brulhart**, PSD-JSJ, a hésité à se récuser, parce qu'ayant amené la proposition du centime de l'eau au Conseil communal en 2009. Il y a renoncé, ne revendiquant aucune paternité de cette idée par la suite adoptée à l'Exécutif, au Législatif et au peuple dans le cadre d'une révision des tarifs. L'objectif n'a jamais été de créer un centime « Nica » mais bien un centime de l'eau, dont l'affectation est de la compétence du Conseil communal et peut être remise régulièrement sur la table. Le groupe socialiste estime donc, poursuit M. Brulhart, que le Groupe Nicaragua pourrait être *challengé* par d'autres associations et projets, à mener sur quelques années.
- **M.** Jérôme Corbat, CS-POP et VERT-E-S, se rappelle que Daniel Ortega a eu été perçu comme une délivrance dans son pays, mais qu'il est aujourd'hui un dictateur sanguinaire et son gouvernement un gouvernement de sauvages. Il n'est pas pour autant favorable à jeter le bébé avec l'eau du bain, car les projets menés à La Trinidad sur la durée ont fait leurs preuves. Si M. Corbat peut entendre que le centime de l'eau n'est pas alloué au Groupe Nicaragua pour l'éternité, il regrette ce qu'il perçoit, dans les propos de M. Günter, comme un combat contre « tout ce qui porte une couleur un peu rose » plutôt qu'un combat contre la pauvreté. Il votera contre la motion.

Mme Murielle Macchi-Berdat constate que le Conseil communal partage nombre des remarques faites à la tribune, sauf pour ce qui est d'attribuer à une association caritative locale le centime de l'eau, car ce dernier est voué à la coopération. S'il est envisageable de changer de destinataire, et Mme Macchi-Berdat indique que l'Exécutif est aussi sensible à d'autres causes, un changement devrait se préparer, car ce genre de projets sont menés sur le long terme. La conseillère communale rappelle encore que Delémont n'est pas jumelée avec le Nicaragua mais avec La Trinidad, tout comme la Ville n'est pas jumelée avec la France mais avec Belfort. Enfin, elle souligne l'importance d'un partenariat fiable, car le Conseil communal n'a pas les moyens d'aller vérifier sur place l'utilisation qui est faite de l'argent investi.

M. Christophe Günter, PLR et PVL, constate que tout le monde est « plus ou moins d'accord » pour que l'attribution du centime de l'eau puisse être réévaluée et il convient qu'une planification, le cas échéant, ne peut se faire à court terme. Il en conclut que tout le monde acceptera son texte.

<u>DÉCISION</u>: la motion 5.05/23 – « Nouvelle affectation du centime de l'eau », PLR et PVL, M. Christophe Günter, est refusée par 34 voix contre 5.

7. <u>DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.07/23 – « RÈGLEMENT COMMUNAL CONCERNANT L'OUVERTURE DES MAGASINS EN CONFORMITÉ AVEC LE DROIT CANTONAL », LE CENTRE, MME SANDRA HAUSER (MPE)</u>

Mme Sandra Hauser, Le Centre, relève que le règlement communal de 1993 mentionne à son art.2 al.1 une ouverture des magasins dès 6h30 alors que la loi cantonale sur les activités économiques prévoit 6h. Le droit supérieur devant primer sur le droit communal, l'élue demande ici une mise en conformité rapide car « chacune et chacun doit pouvoir faire confiance aux dispositions publiées dans le recueil systématique communal sans devoir à chaque fois faire des recherches de conformité ».

<u>DÉCISION</u>: la motion 5.07/23 – « Règlement communal concernant l'ouverture des magasins en conformité avec le droit cantonal », Le Centre, Mme Sandra Hauser, est acceptée par 18 voix contre 8. Il y a 12 abstentions.

8. <u>DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.08/23 – « UNE STRATÉGIE POUR RÉCUPÉRER L'EAU DES TOITS DES BÂTIMENTS DE LA VILLE (PUBLICS ET PRIVÉS) », UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG (EE/UETP)</u>

- **M.** Dominique Baettig, UDC, juge honorable l'approche de la Municipalité centrée contre le gaspillage, mais quant à lui, il pense emporter davantage d'adhésion par des incitations positives comme la récupération. L'eau pour arroser les jardins mais aussi pour les toilettes ou le nettoyage des routes. Sa motion est le fruit de multiples expériences menées à la maison avec l'eau du toit, sans problèmes de moustiques ou de contamination, et de recherches effectuées avec Chat GPT, « quintessence de l'éprouvé, de la bonne conscience et des bons sentiments ». Ayant pris acte lors du traitement d'une précédente motion que la Municipalité ne subventionnerait pas la récupération d'eau, M. Baettig en appelle aux vertus de la sensibilisation et de l'exemple pour convaincre la population de faire attention à son utilisation de l'eau.
- **M.** Alexandre Kaiser, PCSI, rappelle que sur le même sujet, une motion de son groupe demandant des incitations communales a été rejetée le mois dernier.
- **M.** Patrick Frein, Le Centre, indique que son groupe est sensible tant aux propositions de M. Baettig qu'aux arguments du Conseil communal et qu'il acceptera le texte s'il est transformé en postulat.
- **M.** Jérôme Corbat, CS-POP et VERT·E·S, avoue un certain mépris pour une certaine exemplarité, au nom de laquelle on fait par exemple couler de l'eau sale en circuit fermé dans les fontaines afin d'économiser quelques m³, tout en aménageant des robinets d'eau courante juste à côté. M. Corbat doute qu'il soit bien utile d'économiser l'eau qui coule de toute façon par gravité et il est favorable à laisser ces quelques m³ d'eau propre aller aux poissons des rivières. Son groupe soutiendrait cependant un postulat.

Mme Murielle Macchi-Berdat développe les arguments du Conseil communal contre l'intervention, liés aux biais techniques, écologiques et économiques que pourraient induire ses propositions. La conseillère communale explique que si la ville n'a pas connu de restrictions d'eau, même en la très sèche année 2022, c'est parce qu'énormément d'investissements ont été faits depuis 2009 dans la sécurité de l'approvisionnement. Mme Macchi-Berdat aimerait « casser les discours anxiogènes », car à Delémont on peut selon elle voir l'avenir avec sérénité, tout en continuant la sensibilisation. Depuis des années, poursuitelle, la consommation d'eau est stable à un million de m³ par année, un seuil qui parait incompressible. Détaillant les propositions faites dans l'intervention, elle rappelle que toute subvention est à financer, par exemple via le prix de l'eau, or un nouveau règlement sur l'approvisionnement est en cours de validation, qui prévoit de maintenir le prix du m³ à un franc et quatre-vingt centimes. Par ailleurs, la réalisation de l'intervention, pour les jardins et les habitations, ne concernerait qu'une très petite partie de l'eau consommée et l'Exécutif juge préférable d'investir dans des actions à plus fort impact. Ensuite, faciliter la récupération des eaux de pluie dans les projets de construction et de rénovation impliquerait de gros travaux qui, s'ils sont mal faits, peuvent entrainer une prolifération de bactéries sur tout le réseau de distribution. En résumé, conclut-elle, les défis techniques et financiers posés pour une économie modeste poussent le Conseil communal à recommander le refus de la motion et du postulat.

M. Dominique Baettig, UDC, accepte la transformation de sa motion en postulat, tout en garantissant qu'il n'y a selon lui aucune catastrophe écologique à redouter par la récupération et le recyclage de l'eau, deux fondements de l'écologie qu'il s'étonne de ne pas voir davantage pris en considération.

<u>DÉCISION</u>: la motion 5.08/23 – « Une stratégie pour récupérer l'eau des toits des bâtiments de la ville (publics et privés) », UDC, M. Dominique Baettig, est acceptée sous forme de postulat par 25 voix contre 11. Il y a 3 abstentions.

9. <u>DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.09/23 – « TRANSPARENCE ET ACCÈS AUX INFORMATIONS », PS, M. JORDAN ALI (MPE)</u>

- M. Jordan Ali, PSD-JSJ, dit l'étonnement de son groupe face aux arguments du Conseil communal pour refuser d'établir une directive qui préciserait quels documents mettre à la disposition du public. Si une convention intercantonale fixe bien les principes, rien n'empêche la Ville d'expliquer la mise en œuvre de ces derniers. M. Ali rappelle aussi qu'une personne a été engagée pour améliorer la communication de la Ville. L'intervention ne demande pas une publication exhaustive des données et informations, mais estime que les documents publics, publiés ou traités par le Conseil de Ville en particulier, doivent être accessibles dans une collection structurée. En plus des documents figurant actuellement sur le site web, l'élu mentionne les crédits acceptés, l'état d'avancement des études commanditées, les comptes et les budgets, les publications au Journal officiel sur cinq ans, les permis accordés sur cinq ans. Simple, réaliste et utile aux membres du Conseil de Ville, aux commissions ou aux journalistes, conclut-il.
- **M.** Serge Beuret, Le Centre, rappelle que la Convention Jura Neuchâtel ne fait pas obligation d'adopter une directive. Son groupe soutiendra cependant la motion car elle soulève la question intéressante du nouveau site web, qui serait selon les avis recueillis « plus beau mais moins pratique » que l'ancien et dont le contenu pourrait être amélioré. Il pense en particulier à un endroit unique où consulter les comptes, les budgets ou les PV du Conseil de Ville.
- **M. Marc Ribeaud**, PSD-JSJ, donne un exemple de ce qui pourrait être utile aux membres du Conseil de Ville : une dépense de 90'000 ou 100'000 francs engagée il y a une douzaine d'années pour une étude sur la géothermie moyenne comme moyen de chauffage et introuvable avec les outils à disposition aujourd'hui. L'ascenseur de l'Hôtel de Ville est un autre exemple et M. Ribeaud indique qu'il pourrait en citer beaucoup d'autres. Il mentionne encore les problèmes liés à l'indexation des informations du site web. Il pense qu'un bref document définissant ce qui est accessible au public et ce qui est fermé serait un effort valant la peine.

Mme Florine Jardin, PCSI, dit sa perception que transparence ne veut pas dire accès à tout sur un site web mais accès à un document par l'autorité qui en a la maitrise. Vouloir tout mettre depuis vingt ans sur un site web ne lui semble pas relever de la transparence.

M. Damien Chappuis, maire, se demande combien de membres du Conseil de Ville recherchent des informations jusqu'en 1940 ou en 2000 avant de rédiger une intervention. Le site web n'est selon lui pas en cause mais la plate-forme d'archivage ; les informations à retrouver par l'intermédiaire de l'archivage et de l'information publique. Il ne revient selon lui pas aux chargées de communication de juger des informations mises à disposition sur le site web.

<u>DÉCISION</u>: la motion 5.09/23 – « Transparence et accès aux informations », PS, M. Jordan Ali, est acceptée par 24 voix contre 8. Il y a 6 abstentions.

10. <u>DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.09/23 – « MARCHÉ DE DELÉMONT - QU'EN EST-IL DE LA PÉTITION DEMANDANT SON EXTENSION ? », LE CENTRE, M. PATRICK FREIN (CSE/MPE)</u>

- **M.** Patrick Frein, Le Centre, précise que la pétition en question, à défaut de valeur contraignante, a une importance car postérieure à la pandémie qui avait impliqué l'extension du marché, sur la rue du 23-Juin en particulier. Le contexte plus global est celui de la révision de la règlementation sur les foires et marchés et M. Frein rappelle le postulat de Mme Magali Rohner déposé en 2020 à ce sujet et à sa connaissance toujours pendant. Il souhaite donc savoir si la géographie du marché sera modifiée.
- **M. Claude Schluchter** rappelle le contexte de la pandémie et de l'extension subséquente du marché, extension qui n'a jamais fait l'unanimité. Le postulat de Mme Rohner a débouché sur une révision de l'ordonnance concernée. Cette révision est en cours, les marchands, commerçants et une délégation de l'Association Vieille Ville y sont associés. Les discussions durent depuis trois ans car il y a « autant de propositions que de parties autour de la table ». Le projet d'ordonnance est prêt cependant, il a été présenté la semaine dernière aux intéressés avec diverses alternatives d'emplacements, mais « aucune fumée blanche n'est encore sortie du conclave ». Une ultime séance est convoquée le 23 novembre par le Service de la cohésion sociale pour arrêter les emplacements définitifs. L'entrée en vigueur de l'ordonnance est prévue en 2024, après validation par le Conseil communal.
- M. Patrick Frein est partiellement satisfait.

Mme Laurence Studer, UDC, demande l'ouverture de la discussion.

<u>DÉCISION</u>: l'ouverture de la discussion est acceptée.

Mme Laurence Studer rappelle que le marché existe et subsiste depuis des générations grâce à quelques familles de Delémont et des environs qui sont aujourd'hui déçues de la gestion chaotique de cette manifestation. Mme Studer mentionne les changements d'emplacements, l'ouverture tardive des toilettes publiques et un mauvais mélange des genres de stands.

M. Claude Schluchter tient à assurer Mme Studer que c'est tout l'enjeu des discussions au sein du groupe de travail de savoir comment privilégier les habitués du marché par rapport aux participants occasionnels. Un plan des emplacements est en chantier, autour duquel il est difficile de s'accorder, et c'est finalement le Conseil communal qui tranchera, conclut-il en indiquant que les observations de Mme Studer sont prises en considération.

11. <u>DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.12/23 – « PROJETS DE RÉVISION DES RÈGLEMENTS », PS, MME NOÉMIE CHIFFELLE LACHAT (MPE)</u>

Mme Noémie Chiffelle Lachat, PSD-JSJ, explique avoir déposé cette intervention au motif que le Conseil de Ville, « depuis trop longtemps », n'obtient pas de réponses satisfaisantes à diverses questions qui ne peuvent donc pas être classées. L'élue a lu le préavis du Conseil communal sur la motion 5.07/23, qui indique que la refonte du recueil systématique communal est en cours et s'achèvera au premier trimestre 2024. Elle souhaite savoir plus précisément où en est ce travail et quels textes il concerne.

M. Damien Chappuis, maire, mentionne deux gros chantiers ouverts dans les commissions : le ROCM, depuis 2019, et le règlement sur le personnel. Il admet que d'autres textes « prennent un peu la poussière ». Le logiciel LexWorks a été choisi pour faciliter la rédaction des actes législatifs et simplifier à terme les recherches pour le public et les membres du Conseil de Ville. Préalablement, un tri important des actes législatifs communaux s'impose car nombre de ces derniers sont obsolètes. Les constructions, la gestion des eaux et les déchets sont cités. Pour ce qui concerne le ROCM en particulier, le maire mentionne l'objectif d'un fonctionnement plus efficace des commissions.

Mme Noémie Chiffelle Lachat est satisfaite.

12. <u>DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.13/23 – « DOCUMENTS PAPIER : FAUT-IL ÊTRE CONNECTÉ-E POUR ÊTRE ÉLU-E ? », CS-POP ET VERT-E-S, MME MÉRANE WOUDMAN, (MPE)</u>

Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT-E-S, précise que son groupe n'est pas contre les progrès techniques et qu'il apprécie la mise à disposition des documents du Conseil de Ville sous format dématérialisé. Il est d'avis, néanmoins, qu'une évolution technique ne doit pas conduire à la restriction de droits fondamentaux et que l'achat d'un ordinateur personnel et l'accès à une connexion internet ne sont pas aussi anodins qu'il parait. L'investissement financier n'est pas à la portée de tout le monde et une acquisition qui viserait à une utilisation limitée à l'activité du Conseil de Ville n'est ni durable ni écologique, développe Mme Woudman. L'imminente disparition des documents sous forme papier la préoccupe donc et elle prie le Conseil communal d'y renoncer pour celles et ceux qui le souhaitent ou en ont besoin.

M. Damien Chappuis, maire, précise que seul l'envoi des documents usuels est concerné et que l'envoi des comptes, budgets et rapports d'activités pourra continuer de se faire sous forme papier, ainsi que l'indiquait la note accompagnant l'envoi pour le Conseil de Ville du mois d'août. Un arrêt de l'impression de tout document devrait, le cas échéant, s'accompagner d'une réflexion sur un défraiement, indique M. Chappuis. Un nuage, ou cloud, est en place depuis le début de la législature, les documents sont déposés sur le site web de la Ville et le Conseil communal ne reviendra pas en arrière car cela serait, poursuit le maire, un nonsens économique et écologique et irait à l'encontre des objectifs de durabilité et d'économies visés par l'administration communale. « Comme le téléphone s'est imposé au cours du 20e siècle, le digital s'impose au 21e, et demander aux membres du Conseil de Ville d'être connectés ne parait pas excessif », conclut-il.

Mme Mérane Woudman n'est pas satisfaite.

13. RAPPORT DE RÉALISATION DE LA MOTION 5.10/22 - « DU SOUTIEN POUR LES PERSONNES SOUHAITANT S'ENGAGER DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE », PS, M. MAËL BOURQUARD (MPE)

La parole n'est pas demandée.

14. <u>RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.13/23 – « AGGLOMÉRATION DE DELÉMONT - OÙ VA-T-ON, QUAND ET COMMENT ? », PS, M. MAËL BOURQUARD (UETP)</u>

M. Maël Bourquard, PSD-JSJ, est partiellement satisfait.

15. <u>RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.15/23 – « L'ACCÈS AUX JARDINS DU CHÂTEAU DE DELÉMONT », LE CENTRE, MME SANDRA HAUSER (UETP)</u>

Mme Sandra Hauser, Le Centre, est satisfaite.

16. <u>RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.16/23 – « VÉGÉTALISATION DE LA PLACE DE LA POSTE », PCSI, MME PAULINE RAIS (UETP)</u>

Mme Pauline Rais, PCSI, est satisfaite.

17. <u>RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.17/23 – « RODÉOS MOTORISÉS ET VROMBISSEMENTS LA NUIT EN PÉRIPHÉRIE DE DELÉMONT », UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG (MPE)</u>

M. Dominique Baettig, UDC, est satisfait.

18. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Interventions déposées :

- Question écrite 2.22/23 « Financement de la fête des voisins », PLR et PVL, M. Christophe Günter
- Postulat 4.04/23 « Un règlement juste et équitable de l'ouverture des terrasses d'établissements publics à Delémont », UDC, M. Dominique Baettig
- Postulat 4.05/23 « La Maison de l'enfance et sa fermeture annuelle », Le Centre, Mme Sandra Hauser
- Motion interne 5.13/23 « Modification de l'art.45 du Règlement du Conseil de Ville : pour plus d'égalité », Le Centre, Mme Lisiane Poupon
- M. Khelaf Kerkour, président, lève la séance à 20h55

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le president: La secrétaire:

Khelaf Kerkour Catherine Friedli

Delémont, le 17 octobre 2023